

1.2 Faits saillants

La continuité des services en cas de pandémie

La cellule de crise en continuité des services du Ministère a poursuivi ses travaux en 2020-2021 et le plan d'action pour la continuité des services en cas de pandémie de COVID-19 a été complètement mis en œuvre. Au 31 mars 2021, aucun site n'avait été fermé et les services essentiels ont été maintenus durant toute la période 2020-2021.

Le Ministère a poursuivi ses actions visant à soutenir les partenaires de l'Organisation de la sécurité civile du Québec et des organisations régionales de sécurité civile ainsi qu'à répondre aux besoins exprimés relativement à la pandémie de COVID-19. En 2020-2021, le Ministère a travaillé en étroite collaboration avec la Sûreté du Québec et les autres corps policiers du Québec dans le contexte du déploiement de mesures visant à restreindre les déplacements interrégionaux.

Les allègements réglementaires, les programmes de soutien financier et les tables de consultation sectorielles ont été maintenus afin d'accompagner l'industrie des transports et de veiller au déplacement des personnes et des biens essentiels. Les mesures nécessaires ont été prises afin d'assurer la sécurité du personnel, de maintenir le niveau de vigilance et de surveillance sur le réseau et de réaliser les travaux d'entretien requis pour le maintien et la continuité des activités des infrastructures essentielles.

Une aide d'urgence de près de 1,4 milliard de dollars pour le transport collectif

Afin de garantir la continuité des services à la population, le gouvernement du Québec a accordé une aide financière d'urgence de près de 1,4 milliard de dollars aux organismes de transport collectif et de transport adapté. Cette aide est financée à parts égales par le gouvernement du Québec et le gouvernement fédéral en vertu de l'Accord sur la relance sécuritaire.

L'enveloppe totale a été versée aux organismes admissibles pour pallier les pertes de revenus subies et les dépenses additionnelles effectuées pour des raisons sanitaires, et ce, pour la période comprise entre le 1^{er} avril 2020 et le 31 décembre 2022.

Ce montant s'ajoute aux 614 millions de dollars devancés au Plan québécois des infrastructures 2020-2030 pour la réalisation de projets de transport en commun. À cet effet, les sociétés de transport de plusieurs villes du Québec ont été invitées à soumettre leurs demandes d'aide financière au gouvernement.

La mise en place du Programme d'aide d'urgence au transport interurbain par autobus

Le gouvernement du Québec a mis en place le Programme d'aide d'urgence au transport interurbain par autobus, lequel est doté d'un budget de 18,2 millions de dollars. Ce programme a pour but d'accélérer la reprise des services de liaisons de transport interurbain par autobus afin de garantir à la population une mobilité interrégionale, en plus de contribuer à la relance économique du Québec. La pandémie de COVID-19 a eu des répercussions majeures sur les transporteurs interurbains par autobus, réduisant considérablement leurs activités notamment en raison du confinement temporaire de certaines régions.

L'adoption de la Loi concernant l'accélération de certains projets d'infrastructure

Le Ministère a collaboré à l'écriture de ce projet de loi adopté le 10 décembre 2020. Cinquante et un projets de transport bénéficieront des mesures prévues à la Loi, ce qui contribuera à la relance économique dans le contexte de la pandémie. Ces projets permettront d'assurer la sécurité des usagers entre autres par l'amélioration de certains tronçons routiers et la reconstruction d'ouvrages d'art qui ont atteint leur durée de vie utile.

La réalisation des investissements 2020-2021

Malgré un début de saison retardé pour les travaux de l'année 2020 en raison des mesures sanitaires en place, le Ministère a contribué à la relance économique en réalisant les investissements prévus dans une proportion de 92,5 % pour le réseau routier, de 61,5 % pour le transport collectif et de 64,0 % pour les autres modes de transport.

La révision du Plan stratégique 2019-2023

Certaines cibles du Plan stratégique 2019-2023 ont été mises à jour pour prendre en compte les répercussions de la pandémie de COVID-19 et les investissements supplémentaires accordés par le gouvernement pour favoriser la relance économique. Cette révision permet au Ministère de déployer une planification stratégique réaliste et actualisée en fonction du contexte.

La fin imminente d'un chantier historique : l'échangeur Turcot

En octobre 2020, les dernières infrastructures principales du projet Turcot ont été ouvertes à la circulation.

Cet important projet permet aux usagers de bénéficier d'infrastructures améliorées et sécuritaires qui répondront à leurs besoins pour les décennies à venir.

Le projet comprend 56 structures, dont 3 ponts signatures, 145 kilomètres de voies routières et 21 kilomètres de voies ferrées. Des aménagements pour les modes de transport durable ont également été conçus, soit 10 kilomètres de voies réservées et 8 kilomètres de voies cyclables, piétonnes ou multifonctionnelles. Enfin, ce projet étant carboneutre, un important effort de verdissement a été réalisé. À terme, ce sont 9 000 arbres et 61 000 arbustes, vivaces, graminées et plantes grimpantes qui seront plantés.

L'ouverture de la voie de contournement des quartiers de Delisle et de L'Isle-Maligne, à Alma

En octobre 2020, la voie de contournement des quartiers de Delisle et de L'Isle-Maligne, à Alma, au Lac-Saint-Jean, a été mise en service. D'une longueur de 4,8 kilomètres et incluant un carrefour giratoire à chacune de ses extrémités, la voie de contournement a été construite sur une période de 3 ans et a nécessité un investissement de près de 65 millions de dollars. Ce nouvel aménagement offre non seulement un gain notable en matière de sécurité pour tous les usagers de la route, mais il permet, également et surtout, l'augmentation de la qualité de vie des résidentes et des résidents des quartiers de Delisle et de L'Isle-Maligne, qui verront la circulation diminuer de 75 % dans leur secteur. Il s'agit de l'aboutissement d'un projet hautement attendu par la population d'Alma et de ses environs.

Le démarrage de plusieurs projets routiers

Le Programme d'amélioration de la route 389 dans les secteurs de Baie-Comeau et de Manic-2

Au printemps 2020, le Ministère a entrepris, dans le cadre du Programme d'amélioration de la route 389, les travaux entre Baie-Comeau et Manic-2. Ainsi, un nouveau tracé sera construit entre les kilomètres 0 et 4, et la route actuelle sera améliorée entre les kilomètres 4 et 22. Les travaux permettront la correction de plusieurs courbes et pentes, améliorant ainsi la sécurité des usagers. Les travaux devraient durer quatre ans.

La réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine

La signature du contrat de conception, de construction et de financement, en juillet 2020, a marqué le démarrage de la réfection majeure du tunnel Louis-Hippolyte-La Fontaine, qui relie Montréal à la rive sud. Le projet, représentant un investissement total de plus de 1,4 milliard de dollars, vise à maintenir et à moderniser cette infrastructure de première importance pour le transport des personnes et des biens.

Le prolongement de l'autoroute 35 entre Saint-Sébastien et Saint-Armand

En août 2020, le Ministère a entrepris les travaux de la phase III du prolongement de l'autoroute 35 sur 8,9 kilomètres entre Saint-Sébastien et Saint-Armand, ce qui représente un investissement de 222,9 millions de dollars. Le prolongement de l'autoroute 35 jusqu'à la frontière américaine vise à favoriser la mobilité des personnes et des marchandises vers Boston ainsi qu'à améliorer la sécurité et la qualité de vie des résidentes et résidents riverains de la route 133 en diminuant le camionnage sur la route nationale.

La réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger

À l'automne 2020, la signature des premiers contrats a officialisé le début des travaux de réfection majeure des tunnels Ville-Marie et Viger. Ce projet d'un peu plus de 2 milliards de dollars s'échelonne sur une dizaine d'années. Il comprend la réparation d'éléments structuraux et le remplacement d'équipements d'exploitation tels que ceux liés à la ventilation, à l'électricité et au drainage des deux tunnels.

L'ouverture de la halte routière de Villeroy

La toute nouvelle halte routière de Villeroy, située sur l'autoroute 20, en direction ouest, est ouverte au public depuis octobre 2020. Les usagers de la route, dont les conductrices et conducteurs de véhicules lourds, peuvent s'y arrêter 24 heures sur 24, 7 jours sur 7 et bénéficier de services gratuits tels qu'un accès à des toilettes, à une salle de repos intérieure et à des installations récréatives extérieures, et ce, en toute sécurité. Également, des bornes de recharge rapide sont disponibles pour les électromobilistes.

Le coup d'envoi de travaux majeurs entre Caplan et Port-Daniel-Gascons, sur le chemin de fer de la Gaspésie, et la mise en service des deux nouvelles structures ferroviaires entre Matapédia et Caplan

Le lancement d'appels d'offres pour entreprendre des travaux de réfection de structures ferroviaires entre Caplan et Port-Daniel-Gascons a été annoncé en mai 2020. De plus, la mise en service de deux importants ponts ferroviaires, en décembre 2020, a permis de lever les restrictions de charges encore en vigueur sur le tronçon entre Matapédia et Caplan, ce qui favorisera l'économie de la région. L'ensemble de ces travaux s'inscrit dans le cadre du grand projet de réhabilitation du chemin de fer de la Gaspésie, qui vise à rétablir le transport ferroviaire, autant des passagers que des marchandises, entre Matapédia et Gaspé d'ici la fin de 2025.

La troisième année de mise en œuvre de la Politique de mobilité durable – 2030

Plusieurs actions ont été entreprises afin de poursuivre la mise en œuvre du Plan d'action de la Politique de mobilité durable – 2030. Le deuxième Forum de la Politique de mobilité durable a eu lieu en ligne le 26 mars 2021. L'événement annuel, qui a réuni plus d'une centaine de personnes, avait notamment pour objectif de mobiliser les acteurs de la mobilité durable autour de la mise en œuvre de la politique dans le contexte de la pandémie.

De plus, l'an 3 de la mise en œuvre de la politique a permis la concrétisation de ces nouvelles mesures du cadre d'intervention en transport actif, soit :

- la reconduction des volets 1 et 2 du Programme d'aide aux infrastructures de transport actif (Véloce III) qui visent le développement de la Route verte et de ses embranchements ainsi que l'amélioration des infrastructures de transport actif;
- le lancement du Programme d'aide financière au développement de l'offre de vélos en libre-service.

Des mesures inscrites au plan d'action ainsi qu'aux autres cadres d'intervention ont également été réalisées, telles que :

- l'atteinte du montant de subvention visé au volet 3 du Programme de soutien aux investissements dans les infrastructures de transport maritime;
- le soutien à l'électrification du parc d'autobus des sociétés de transport;
- la mise en place de bornes de recharge rapide le long des principaux axes routiers.

Le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 se termine avec des avancées importantes

Le Plan d'action en électrification des transports 2015-2020 s'est terminé le 31 décembre 2020. Le ministère des Transports a coordonné la mise en œuvre de ce plan gouvernemental de plus d'une quarantaine de mesures qui a impliqué une douzaine de ministères et organismes et des investissements de plus d'un milliard de dollars. Ce plan d'action a réellement contribué à augmenter le nombre de véhicules électriques sur les routes du Québec et donc à réduire les émissions de gaz à effet de serre liées aux transports, notamment grâce à une offre d'incitatifs pour favoriser la transition vers les véhicules électriques et au soutien du déploiement d'un vaste réseau de bornes de recharge publiques. De plus, un appui a été accordé pour l'innovation et l'essor manufacturier des fabricants québécois de véhicules électriques.

Le lancement du Plan pour une économie verte 2030

Le 16 novembre 2020, le Plan pour une économie verte 2030 et le Plan de mise en œuvre 2021-2026 ont été dévoilés. Le gouvernement a lancé un grand chantier d'électrification, principalement dans le secteur des transports. Au cours des cinq prochaines années, une somme de 3,6 milliards de dollars sera investie dans ce secteur. À cette somme s'ajoutent des investissements sans précédent de 15,8 milliards de dollars en transport collectif dans le cadre du Plan québécois des infrastructures 2020-2030. D'ici 2030, le Plan pour une économie verte 2030 prévoit l'électrification de 65 % des autobus scolaires, de 55 % des autobus urbains et de 40 % des taxis ainsi que l'atteinte de 1,5 million de véhicules légers électriques sur les routes du Québec.

Le dévoilement du Réseau express métropolitain de l'Est

Le 15 décembre 2020, le gouvernement du Québec et la filiale CDPQ Infra de la Caisse de dépôt et placement du Québec ont annoncé conjointement le projet du Réseau express métropolitain de l'Est. Celui-ci permettra de relier l'est et le nord-est de Montréal au centre-ville. Le projet passe donc à la phase de la planification.

La nouvelle ère de l'industrie du transport rémunéré de personnes par automobile

Le 10 octobre 2020, la Loi concernant le transport rémunéré de personnes par automobile est entrée en vigueur. Voici quelques-unes de ses mesures :

- l'abolition des agglomérations de taxi, permettant ainsi aux chauffeuses et chauffeurs d'offrir des services de transport partout au Québec;
- l'allègement des démarches administratives, notamment par le retrait de la plaque T;
- des exigences uniformes pour la main-d'œuvre qualifiée en vertu de la Loi, notamment une formation obligatoire et la vérification des antécédents judiciaires;
- des exigences uniformes pour qu'une automobile puisse être utilisée pour offrir du transport rémunéré de personnes;
- l'introduction de pratiques et de technologies innovantes favorisant le recours à des applications mobiles;
- l'instauration d'un régime de répondants ayant la responsabilité d'assurer la surveillance des chauffeuses et chauffeurs ainsi que des automobiles inscrits auprès d'eux.

Une nouveauté associée au Programme d'aide à la voirie locale

Depuis le 1^{er} mars 2021, le Ministère met à la disposition des municipalités une nouvelle façon de procéder au dépôt d'une demande d'aide financière. La prestation électronique de services est dorénavant accessible en ligne pour les volets Accélération et Redressement du Programme d'aide à la voirie locale.

L'adoption de la réforme sur les véhicules hors route

La nouvelle Loi sur les véhicules hors route est entrée en vigueur le 30 décembre 2020. Elle vise à assurer la sécurité des usagers et à favoriser une cohabitation harmonieuse entre la pratique récréative des véhicules hors route et les autres usagers du territoire. Cette loi remplace la précédente Loi sur les véhicules hors route.

La nouvelle Loi s'articule autour de trois grands principes, soit le renforcement de la sécurité, le respect de l'environnement naturel et social ainsi que la modernisation de ses mesures de contrôle et d'application.

Le déploiement du Plan d'action en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers

Adopté en juin 2020, le Plan d'action 2020-2023 en matière de sécurité sur les sites de travaux routiers a pour objectifs de développer de nouvelles pratiques et d'améliorer celles déjà en vigueur. La moitié des 42 actions qui y sont inscrites ont été entreprises au cours de sa première année de mise en œuvre. Elles ont permis de poursuivre la surveillance policière, d'utiliser des radars photo sur des chantiers ciblés et de développer un encadrement visant à séparer la circulation routière de l'aire de travail, en plus d'intégrer l'obligation de ne plus recourir à une signaleuse routière ou à un signaleur routier, mais plutôt à des barrières de contrôle de la circulation sur les routes à plus grande vitesse.

La mise en place d'une équipe responsable des aléas naturels et de l'adaptation aux changements climatiques

Le Ministère est confronté à des enjeux d'érosion et de submersion côtières, notamment sur les territoires de la Côte-Nord, du Bas-Saint-Laurent, de la Gaspésie et des Îles-de-la-Madeleine, dont les principaux liens routiers longent le fleuve Saint-Laurent.

Afin de contrer ce bouleversement, le Ministère a décidé de mettre en place une équipe responsable des aléas naturels et de l'adaptation aux changements climatiques à la Direction générale du Bas-Saint-Laurent-Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine. L'équipe est totalement consacrée au renforcement de la résilience du réseau routier face aux phénomènes naturels par la réalisation de projets adaptés et le développement de solutions innovantes.

Entreprise en santé : le Ministère est récompensé pour sa démarche et maintient sa certification

En 2020-2021, le Ministère a remporté le prix Reconnaissance RH de l'Ordre des conseillers en ressources humaines agréés dans la catégorie Fonction publique et parapublique pour sa démarche Entreprise en santé. Celle-ci a été déployée pour instaurer une culture de santé et mieux-être auprès de son personnel. De plus, à la suite de l'audit de maintien réalisé par le Bureau de normalisation du Québec, la certification Entreprise en santé a été reconduite pour les 11 lieux de travail du Ministère visés par la première phase de certification. Ces deux réalisations attestent la pérennité des pratiques organisationnelles, leur conformité aux exigences de la norme CAN/BNQ 9700-800 « Entreprise en santé – Prévention, promotion et pratiques organisationnelles favorables à la santé et au mieux-être en milieu de travail » et leur rayonnement au-delà du Ministère.